

## SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2021, 20 H.

Lundi, le 20 décembre 2021, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon, présent virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Gérald Morin
Mme la conseillère	Geneviève Migneault
M. le conseiller	Pierre Girard
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Marc-André Guay
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue via zoom, **LUNDI, le 20<sup>e</sup> jour de décembre 2021, 20 h**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Adoption des taux de taxes 2022;
- 3.0 Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses 2021;
- 4.0 Conteneurs – Ressourcerie – Renouvellement;
- 5.0 Surveillance – Usine d'eau potable – Temps des fêtes;
- 6.0 Aide financière – Coopérative Mont-Victor Tremblay;
- 7.0 Comptes à payer;
- 8.0 Période de questions;  
Lévée de l'assemblée.

DONNÉ ce 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

304-2021

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 décembre 2021, 20 h.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Adoption des taux de taxes 2022;
- 3.0 Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses 2021;
- 4.0 Conteneurs – Ressourcerie – Renouvellement;
- 5.0 Surveillance – Usine d'eau potable – Temps des fêtes;
- 6.0 Aide financière – Coopérative Mont-Victor Tremblay;
- 7.0 Comptes à payer;
- 8.0 Période de questions;  
Lévée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 décembre 2021, 20 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

305-2021

**Adoption du taux de la taxe foncière générale pour l'exercice financier 2022.**

---

**CONSIDÉRANT** que les revenus non-fonciers pour l'année 2022 devraient s'élever à 4 327 761 \$;

**CONSIDÉRANT** que le total des dépenses, des activités financières et des affectations pour l'année 2022 devrait s'élever à 7 592 934\$;

**CONSIDÉRANT** qu'une taxe foncière spéciale de 811 561\$ destinée à couvrir les coûts inhérents aux services policiers (facturés par le gouvernement du Québec) devrait être imposée.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin appuyé par M. le conseiller Richard Sirois résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau impose pour l'exercice financier 2022, une taxe foncière générale de .5185/100 \$ d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, selon le rôle d'évaluation en vigueur lors de la préparation du budget, lequel s'élève à 473 213 500 \$ générant ainsi un revenu foncier budgétaire d'environ 2 453 612 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

306-2021

**Adoption du taux de la taxe foncière spéciale pour l'exercice financier 2022 – Services policiers.**

---

**CONSIDÉRANT** que les revenus non-fonciers pour l'année 2022 devraient s'élever à 4 327 761 \$;

**CONSIDÉRANT** que le total des dépenses, des activités financières et des affectations pour l'année 2022

devrait s'élever à 7 592 934 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'une taxe foncière générale générant des revenus fonciers d'environ 2 453 612 \$ a été imposée par la résolution 305-2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le coût des services policiers devrait s'élever à 811 421 \$.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau impose pour l'exercice financier 2022, une taxe foncière spéciale de .1715/100 \$ d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, selon le rôle d'évaluation en vigueur, lequel s'élève à 473 213 500 \$ générant ainsi un revenu foncier budgétaire d'environ 811 561 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**307-2021**

**Taxe spéciale – Aqueduc – Secteur urbain, rural, villégiature.**

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau impose pour l'exercice financier 2022, une taxe spéciale de secteur de 54,40 \$, afin de couvrir la portion des remboursements en capital et intérêts de 54 564 \$ payable par les 1003 unités desservies par l'aqueduc municipal dans les secteurs urbain, rural et de villégiature. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**308-2021**

**Taxe spéciale – Aqueduc – Secteur alpin (réserve).**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau impose pour l'exercice financier 2022, une taxe spéciale de 121,80 \$, afin de couvrir la portion des remboursements en capital et intérêts de 76 250 \$ payable par les 626 unités desservies par l'aqueduc municipal dans le secteur alpin. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**309-2021**

**Taxe spéciale – Aqueduc – Secteur alpin - Traitement de l'eau potable – Règlement # 326.**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau impose pour l'exercice financier 2022, une taxe spéciale de 37,34 \$ afin de couvrir la portion des remboursements en capital et intérêts de 7 095 \$ payable par les 190 unités d'habitation concernées desservies par l'aqueduc municipal dans le secteur alpin. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

310-2021

**Taxe spéciale - Traitement de l'eau potable et optimisation du réseau de distribution du secteur alpin – Règlement # 457.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Slirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau impose pour l'exercice financier 2022, une taxe spéciale de 163,31 \$ afin de couvrir la portion des remboursements en capital et intérêts de 102 235 \$ payable par les 626 unités desservies par l'aqueduc municipal dans le secteur alpin. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

311-2021

**Taxe spéciale – Aqueduc – 12<sup>e</sup> chemin du lac Clair.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau impose pour l'exercice financier 2022, une taxe spéciale de 990,47 \$ afin de couvrir la portion des remboursements en capital et intérêts de 6 933 \$ payable par les 7 unités d'habitation concernées par l'expansion du réseau d'aqueduc du 12<sup>e</sup> chemin du lac Clair. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

312-2021

**Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses 2021.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau approuve les dépenses d'un montant de 39 964,65 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

313-2021

**Conteneurs – Ressourcerie – Renouvellement.**

**CONSIDÉRANT** la résolution 267-2020 par laquelle la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accordait le contrat de fourniture de conteneurs, leurs vidanges et le transport de leurs contenus pour la ressourcerie pour l'année 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de renouvellement prévue de ce contrat pour l'année 2022.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau renouvelle pour l'année 2022 le contrat avec GFL Environmental (Matrec) soit :

Seconde période 01/01/2022 au 31/12/2022		GFL Environmental (Matrec)	
		Prix unitaire forfaitaire	Total estimé
<b>Métal</b>	\$/voyage x 3.00v.m. X 12 m. \$/tonne X 8.73 t.m. X 12 m.	277,41 (30,47)	6 794,76
<b>Matériaux secs</b>	\$/voyage X 11.75 v.m. X 12 m. \$/tonne X 51.39 t.m. X 12 m.	277,41 177,50	148 575,60
<b>Déchets divers</b>	\$/voyage X 4.75 v.m. X 12 m.	416,12	23 718,84
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>179 089,20</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

314-2021

**Surveillance – Usine d’eau potable – Temps des fêtes**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau paie à M. Yves Saulnier, en plus de sa rémunération habituelle, pour chaque journée du 23 au 27 décembre 2021 inclusivement 2 heures à taux régulier pour le travail effectif et 1 heure toutes les 2 heures pour les 12 heures suivantes pour le suivi de la performance et les ajustements nécessaires afin d’assurer une opération optimale de l’usine de traitement de l’eau potable du secteur alpin pendant cette période. Adoptée à l’unanimité des conseillers(ère).

315-2021

**Aide financière – Coopérative Mont-Victor Tremblay**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à la Coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay une aide financière non-récurrente de 5 000\$ afin de soutenir les activités de cette coopérative. Adoptée à l’unanimité des conseillers(ère).

316-2021

**Acceptation des comptes**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

40613 -	Brasseries Labatt du Canada	519.07	\$
40614 -	Commission des loisirs de Falardeau	500.00	
40615	Dépanneur St-David enr.	776.75	
40616	Les fous du Roi	977.29	
40617	Hydro Québec	5 063.81	
40618	Levesque, Régine	300.00	
40619	Ministre des finances	279.39	
40620	Snack St-David	32.48	
40621	Société des alcools du Québec	446.75	
40622	Vidéotron S.E.N.C.	164.89	
40623	Commission des loisirs de Falardeau	226.76	
40624	Dépanneur St-David enr.	714.54	
40625	École St-David	900.00	
40626	Fondation de ma vie	100.00	
40627	Hudon Daniel M.	5 514.56	
40628	Hydro Québec	1 979.65	
40629	Thibeault Lisette	207.00	
40630	Tremblay Denis	320.00	
40631	Vidéotron S.E.N.C.	153.66	
40632	Développement Falardeau	5 000.00	
40633	Hudon Daniel M.	9 165.58	
40634	Art Graphique Québec	1 249.37	
40635	A.Q.A.I.R.S.	327.68	
40636	Association des prop. Village alpin	9 000.00	
40637	Atelier galerie Yan Lemieux	143.72	
40638	Atlantis pompe Ste-Foy inc.	32.88	
40639	Bell mobilité inc.	493.72	
40640	Blackburn & Blackburn	844.21	

40641	Boulianne, Véronique	2 000.00
40642	Couette informatique	12.64
40643	Annulé	0.00
40644	Centre du bricoleur (Le)	683.42
40645	Chevaliers de Colomb	340.25
40646	Déneigement HP Grenon	3 501.01
40647	Dépanneur St-David enr	355.83
40648	Encreco inc.	83.91
40649	Englobe corp.	1 094.97
40650	Envirovision 2010 inc.	27.13
40651	Excavation Claude Larouche inc.	3 340.03
40652	Fonds d'information sur le territoire	165.00
40653	Gaudreault, Saucier, simard, avocats	2 104.04
40654	Gesticonfort inc.	1 869.71
40655	Hudon, Daniel M.	219.26
40656	Hydro Québec	12 596.40
40657	Info page inc.	102.33
40658	Intermec sports	155.45
40659	Inter-lignes	1 971.82
40660	JRM excavation	5 094.83
40661	Municipalité de Falardeau	174.58
40662	Produits B.C.M. Itée	279.39
40663	Produits sanitaires Lépine inc	220.50
40664	Quicaillerie Bridéco Itée	132.08
40665	Régie des matières résiduelles	352.60
40666	Sanidro inc	997.88
40667	Société canadienne des postes	374.66
40668	States chemical solutions LTD	771.72
40669	Transporteurs en vrac de Chicoutimi	1 996.22
40670	Usinage Z.M.M. inc.	8 381.68
40671	Valineige SA	9 196.57
40672	Variétés L.C.R. inc.	83.61
40673	Veolia water technologies Canada inc.	1 364.71
40674	Vincent Rivest Pharmacie inc.	17.22

M. le maire Germain Grenon, n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 17).**

**Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**M. GERMAIN GRENON  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**